

Communiqué du liquidateur de Weidenareal Metall SA (WAM, auparavant Swissmetal Industries SA) aux créanciers et aux médias

## **Rapport d'activité du liquidateur pour la période du 12 septembre 2013 au 31 décembre 2014 / prochaines étapes de la procédure**

Berne, le 6 mars 2015. Le liquidateur de WAM a établi le rapport d'activité pour la période du 12 septembre 2013 au 31 décembre 2014 conformément à l'art. 330 LP. Le rapport d'activité a été homologué par la commission des créanciers et a été soumis au tribunal compétent. Le rapport d'activité a été publié sur le site internet du liquidateur ([www.liquidator-weidenareal.ch](http://www.liquidator-weidenareal.ch)) sous la rubrique "Rapports d'activité" et peut également être consulté au bureau du liquidateur (Jungfraustrasse 1, 3000 Berne 6). Une prise de rendez-vous par téléphone (031 357 00 00) est souhaitée.

Tel que déjà exposé dans des communiqués précédents, le liquidateur et la commission des créanciers sont actuellement en train d'examiner les créances que les créanciers ont fait valoir dans le cadre de l'appel aux créanciers. Pour ce faire, ils établissent la liste des créances admises (appelée l'état de collocation). Ce document mentionnera pour chaque créance si celle-ci est admise et, le cas échéant, à quel rang ou si elle est rejetée. Dû à la complexité de la procédure et au nombre de créanciers (env. 1000), l'analyse des créances et l'établissement de l'état de collocation prennent beaucoup de temps. L'état de collocation devrait être terminé d'ici le milieu de l'année 2015 et pourra être consulté par les créanciers. L'édition de l'état de collocation devra être publiée. De plus, chaque créancier dont la créance est totalement ou en partie rejetée recevra une ordonnance spéciale. Les créanciers ont la possibilité d'intenter une action en contestation de l'état de collocation dans un délai de 20 jours à partir de la publication de l'édition de celui-ci. Des paiements aux créanciers ne seront possibles qu'une fois que l'état de collocation sera entré en force de chose jugée. Lors de l'édition de l'état de collocation, le liquidateur informera les créanciers de leurs droits de manière détaillée.

\*\*\*

**Pour de plus amples informations**

- Site internet du liquidateur: [www.sachwalter-weidenareal.ch](http://www.sachwalter-weidenareal.ch)  
[www.liquidator-weidenareal.ch](http://www.liquidator-weidenareal.ch)
- Dr. Fritz Rothenbühler, Wenger Plattner, téléphone 031 357 00 00